



**SYNDICAT MIXTE
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES
DE PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR**

N° 9

Objet : Commercialisation du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte

Le 8 juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Christophe VIGNAUD

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- M. Julien PARIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Hervé BOUYRIE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt au Pôle Agriculture et forêt
 - M. François RAMBEAU et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU le traité de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor conclue le 25 Juillet 2017 entre le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert et la société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL),

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du traité de concession susvisé, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication des décisions suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu du traité susvisé de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor :

- **Vente au profit de la SCI LOULOULES et Associés dont le siège social est situé 41 Rue des Pins à SAUBION (40230), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 151 d'une superficie d'environ 741 m²
- Acquisition en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage professionnel regroupant un espace ouvert de bureaux, 5 bureaux fermés, 1 salle de réunion, 1 espace cuisine-détente et des sanitaires
- Prix : 88 920 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 2 novembre 2021

- **Vente au profit de la SCI BIGOULY dont le siège social est situé 2 Allée de Puyanne à TOSSE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 165 d'une superficie d'environ 1 277 m²
- Acquisition en vue de la réalisation d'un bâtiment accueillant des activités de conception, stockage et distribution de produits de sport et de matériel de glisse
- Prix : 153 240 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 26 novembre 2021

- **Vente au profit de la SCI SUPERWOOD dont le siège social est situé 438 Avenue de Pascouau à Soorts-Hossegor (40150), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 161 d'une superficie totale de 3 601 m²
- Acquisition en vue de la création d'un pôle textile/mode/Accessoires de mode/matériel et accessoires de sport
- Prix : 432 120 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 7 décembre 2021



- **Vente au profit de la SCI LANDESCAPE dont le siège social est situé 40 Avenue des Belettes à Soorts-Hossegor (40150), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 145 d'une superficie d'environ 2 375 m²
- Acquisition en vue de la réalisation d'une salle d'escalade, de bureaux et d'un local commercial
- Prix : 285 000 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 17 mars 2022

- **Vente au profit de la SCI STEREO dont le siège social est situé 199 Avenue des Muguet à Soorts-Hossegor (40150), selon les caractéristiques suivantes :**

- Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 162 d'une superficie d'environ 2 589 m²
- Acquisition foncière en vue de la réalisation de bureaux, d'ateliers, de chaîne d'assemblage de produits, de laboratoire audio et de studio de son, d'auditorium, d'espace de vente, de showroom/appartement témoin, de stockage, d'entrepôt, de terrasse et de parking
- Prix : 310 680 € HT
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 15 juin 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON